

RÉPUBLIQUE FRANÇAISE
DÉPARTEMENT DE L'HÉRAULT
CANTON DE LODÈVE

## COMMUNAUTÉ DE COMMUNES LODÈVOIS ET LARZAC

-----  
**EXTRAIT DU REGISTRE DES ACTES  
CONSEIL COMMUNAUTAIRE DU 30 MAI 2024**  
-----

numéro
CC_240530_5

L'an deux mille-vingt quatre, le trente mai,  
Le Conseil communautaire, dûment convoqué le vingt quatre mai deux mille vingt-quatre, s'est réuni en session ordinaire, salle du conseil de l'Espace Marie-Christine-BOUSQUET, sous la Présidence de Jean-Luc REQUI.

nombre de membres	
en exercice	59
présents	33
exprimés	44
vote	
pour	44
contre	0
abstention	0

Présents :

Martine BAÏSSET, Jean-Paul PAILHOUX, Claire VAN DER HORST, Jérôme VALAT, Jean Michel BRAL, Jean TRINQUIER, Daniel FABRE, Gaëlle LEVEQUE, Nathalie ROCOPLAN, Ludovic CROS, Fadilha BENAMMAR KOLY, David BOSC, Ali BENAMEUR, Gilles MARRES, Marie-Laure VERDOL, Didier KOEHLER, Isabelle PEDROS, Frédéric ROIG, Antoine GOUTELLE, Valérie ROUVEIROL, Jean-Luc REQUI, Françoise OLIVIER, Bernard JAHNICH, Jean-Christophe COUVELARD, Sophie PRADEL, Pierre-Paul BOUSQUET, Isabelle PERIGAULT, Alain FALCOU, Chantal BASCOUL, Daniel VALETTE. Christine LACROUX, Bertrand SONNET, Alain CARLES.

Absents avec pouvoirs :

Joëlle GOUDAL à Valérie ROUVEIROL, Michel COMBES à Daniel VALETTE, Sonia ROMERO à Jérôme VALAT, Jean-Marc SAUVIER à Didier KOEHLER, Izia GOURMELON à Isabelle PEDROS, Damien ALIBERT à Gaëlle LEVEQUE, David DRUART à David BOSC, Nathalie SYZ à Ludovic CROS, Ahmed KASSOUH à Marie-Laure VERDOL, Félicien VENOT à Antoine GOUTELLE, Michel ABRIC à Jean-Luc REQUI.

Absents :

Véronique VANEL, Jérôme CLARISSAC, Alain VIALA, Jean-Paul AGUSSOL, Monique GALEOTE, Fatih ENNADIFI, Claude LAATEB, Magali STADLER, Christian RICARDO, Joana SINEGRE, Damien ROUQUETTE, Clément THERY, Guy LEMAIRE, Philippe BERLENDIS, Éric OLLIER.

<b>OBJET :</b>	<b>Modification du montant de la subvention dans le cadre de l'opération programmée d'amélioration de l'habitat et de renouvellement urbain réservée au Syndicat de copropriétaires 8 boulevard Pasteur à Lodève</b>
----------------	--

**VU** la délibération n°CC\_220915\_10 du Conseil communautaire du 22 septembre 2022 relative à l'approbation du règlement d'attribution des aides financières complémentaires de la Communauté de communes du Lodévois et Larzac dans le cadre de l'Opération Programmée d'Amélioration de l'Habitat et de Renouvellement Urbain (OPAH-RU),

**VU** la délibération n°CC\_240307\_05 du Conseil communautaire du 7 mars 2024 relative à la réservation de subventions dans le cadre de l'OPAH-RU, dont la réservation d'une subvention à l'attention du syndicat de copropriétaires 8 boulevard Pasteur de Lodève, d'un montant de cinq-mille-deux-cent-trente-huit euros (5 238 €),

**VU** l'avis favorable de la Commission Locale d'Amélioration de l'Habitat du Conseil départemental de l'Hérault en sa séance du 29 février 2024,

**VU** l'avis favorable des membres de la Commission habitat urbanisme et mobilités consultés pas mail le 17 mai 2024,

**CONSIDÉRANT** que le dossier nécessite d'être revu par le Conseil communautaire afin d'intégrer le surcoût lié aux prescriptions de l'architecte des bâtiments de France qui n'étaient pas initialement prévus, d'un montant de six-mille-trois-cent-douze euros (6 312€), portant le montant des travaux à cinquante-huit-mille-six-cent-quatre-vingt-onze euros (58 691 €),

**CONSIDÉRANT** que le règlement d'attribution des aides de la Communauté de communes dans le cadre de l'OPAH-RU étant respecté et les modalités de versement de la subvention restant inchangées, la réservation de subvention à l'attention du syndicat de copropriétaires 8 boulevard Pasteur de Lodève serait d'un montant de cinq-mille-huit-cent-soixante-neuf euros (5 869 €),

**Où l'exposé de Valérie ROUVEIROL et après en avoir délibéré, le Conseil communautaire :**

- **ARTICLE 1 : ANNULE** la réservation de subvention à l'attention du Syndicat de copropriétaires 8 boulevard Pasteur de Lodève d'un montant de cinq-mille-deux-cent-trente-huit euros (5 238 €), actée par la délibération n°CC\_240307\_05 susvisée,

- **ARTICLE 2 : RÉSERVE** dans le cadre de l'OPAH-RU, l'aide communautaire selon l'avis favorable de la CLAH :

NOM DU PROPRIÉTAIRE	ADRESSE	COMMUNE	MONTANT DU PROJET en euros hors taxe	SUBVENTION PROPOSÉE en euros	TOTAL DES AIDES PUBLIQUES en euros	RESTE À CHARGE PROPRIÉTAIRE(S) en euros
Syndicat des copropriétaires 8 Boulevard PASTEUR - copropriété	8 boulevard Pasteur	LODÈVE	58 691	5 869	39 257	22 662

- **ARTICLE 3 : AUTORISE** le Président, ou son représentant; à effectuer toutes les démarches nécessaires à l'exécution de la présente délibération et à signer tous les documents y afférents,

- **ARTICLE 4 : IMPUTE** les dépenses correspondantes au chapitre 204, article 20422 de la section d'investissement du budget principal, conformément à l'autorisation de programme et crédit de paiement n°12,

- **ARTICLE 5 : DIT** que le présent acte sera transmis au service du contrôle de légalité, notifié aux tiers concernés, publié selon la réglementation en vigueur et inscrit au registre des actes.

Pour extrait certifié conforme au registre des actes.

Accusé de réception en préfecture  
34-200017341-20240530-lmc111317-DE-1-1  
Date de télétransmission : 31/05/24  
Date de publication : 06/06/2024  
Date de notification aux tiers :  
Moyen de notifications aux tiers :

Le trente mai deux mille vingt-quatre  
Le Président,  
Jean-Luc REQUI